



HAL
open science

Norme endogène ivoirienne et subordination

Béatrice Akissi Boutin

► **To cite this version:**

Béatrice Akissi Boutin. Norme endogène ivoirienne et subordination. Claudine Bavoux, Lambert-Félix Prudent et Sylvie Wharton. Normes endogènes et plurilinguisme. Aires francophones, aires créoles, ENS Editions, pp.61-84, 2008, 978-2-84788-125-7. hal-01521946

HAL Id: hal-01521946

<https://auf.hal.science/hal-01521946>

Submitted on 12 May 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Normes endogènes et plurilinguisme

Aires francophones, aires créoles

sous la direction de

Claudine Bavoux,
Lambert-Félix Prudent
et Sylvie Wharton



ENS ÉDITIONS

Norme endogène ivoirienne et subordination

BÉATRICE AKISSI BOUTIN

1. Introduction

La Côte d'Ivoire est l'un des premiers pays africains où une norme endogène a émergé des diverses variétés de français¹. Gabriel Manessy (1992) définit la norme endogène comme

l'intuition de la normalité et de la légitimité des usages locaux. [...] Ce n'est pas un ensemble de règles ou de conventions explicites, ce qui impliquerait la reconnaissance au moins implicite d'une normativité, mais une normalité fondée sur le désir réciproque de communiquer, un accord implicite quant à l'adéquation des modes d'expression et un savoir culturel partagé. (Manessy 1992, p. 55)

Nous proposons, dans un premier temps, de réunir certains éléments de la situation sociolinguistique de la Côte d'Ivoire qui ont trait à l'émergence d'une norme endogène et, dans un deuxième temps, de montrer, à travers quelques phénomènes concernant la subordination, le type de variations syntaxiques du français de Côte d'Ivoire qui pourraient relever d'une norme endogène.

Après la vérification de l'existence, en français de Côte d'Ivoire, de certaines tendances générales du français contemporain concernant l'extension de l'utilisation des complétives par *que*, l'analyse se centre sur la possibilité d'effacement des morphèmes subordonnants *que* et *de*. Elle porte ensuite sur un type de jonction particulier, avec son morphème introducteur *pour*, qui n'existe pas en français standard et qui permet de compléter un verbe par un autre pour former un même constituant verbal.

1. Les normes endogènes africaines ont été repérées à partir des travaux de G. Manessy. Le programme *Norme endogène et normes pédagogiques en Afrique noire francophone* dirigé par G. Manessy (CIRELFA et ACCT, aujourd'hui AIF) a été mené au début des années 1990 dans plusieurs pays francophones africains. Voir G. Manessy 1992.

2. Approche de la situation du français en Côte d'Ivoire

2.1. Appropriation

Dans le contexte du français de Côte d'Ivoire, la notion d'« appropriation » fait référence à trois aspects complémentaires qui vont nous servir de fil conducteur pour approcher la situation. Le terme « appropriation » désigne tout d'abord, au plan individuel, l'apprentissage du français comme langue seconde ou l'acquisition de celui-ci comme langue première (Chaudenson 2000, p. 184). On peut par ailleurs appréhender la notion en s'interrogeant sur les liens entre mode d'appropriation et compétence linguistique (Chaudenson 1999; 2000). Enfin, au-delà d'une optique psycholinguistique ou didactique, la notion d'appropriation rejoint des phénomènes communautaires qui dépassent l'apprentissage / acquisition de la langue (Manessy 1993).

Concernant les modes d'appropriation d'une langue, Robert Chaudenson (1999; 2000) distingue cinq cas de figure :

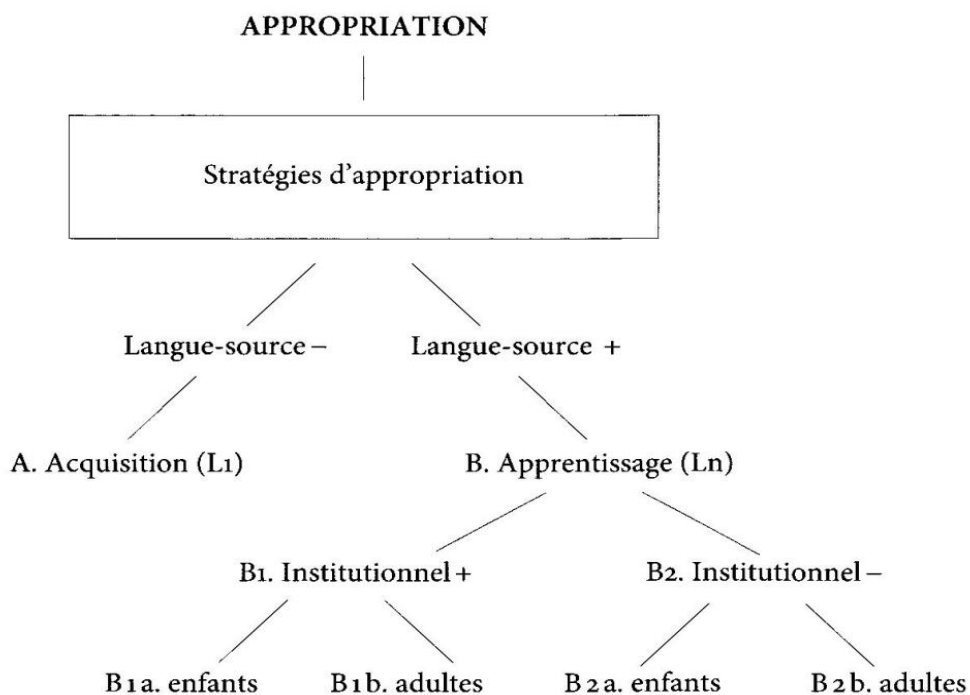


Schéma des modes d'appropriation d'une langue, Robert Chaudenson (1999, p. 59)

Ce schéma met en évidence ce qui distingue les divers modes d'appropriation : d'une part, la présence ou absence d'une compétence linguistique initiale (« langue source + » et « langue source - »), d'autre part, le mode d'« apprentis-

sage» (« institutionnel » ou guidé et « non institutionnel » ou non guidé, notés ici « institutionnel + » et « institutionnel – »). Ainsi, la distinction opérée par les termes « acquisition » et « apprentissage » insiste sur le statut particulier de la langue première². Cependant, dans le contexte multilingue de la Côte d'Ivoire, il n'est pas rare qu'un enfant acquiert simultanément (ou presque) deux voire trois « langues premières », ni que des situations institutionnelles d'apprentissage alternent avec des situations informelles.

Les modes d'appropriation du français en Côte d'Ivoire peuvent être ramenés majoritairement à trois types : acquisition avant la scolarisation comme langue première, souvent conjointement à une autre (cas A); apprentissage à l'école, où il est seule langue d'enseignement (cas B1a); apprentissage, par les enfants non scolarisés et par les adultes, comme langue seconde en milieu informel, urbain surtout (cas B2a et B2b). Au moins 60 % de la population actuelle parlent français et le nombre de locuteurs ayant le français pour langue première ou quasi première est estimé à un quart de la population actuelle³. On a assisté, ces deux dernières décennies, à une augmentation du nombre des locuteurs natifs, phénomène que Robert Chaudenson (2000) préfère nommer « nativisation » plutôt que « vernacularisation », pour distinguer le mode d'appropriation d'une langue de sa fonction. De fait, dans un pays comme la Côte d'Ivoire, « le français peut devenir le *vernaculaire* de locuteurs qui ne l'ont pas comme *langue première*, si on appelle vernaculaire l'usage « familier, courant, commun, socialement neutre » de la langue (Manessy 1993, p. 407), plus ou moins en marge de la norme officiellement prescrite.

Le contrepoint des chiffres que nous venons d'avancer, supérieurs à ceux de nombreux autres pays africains, concerne la compétence en français. En effet, le mode d'appropriation du français ne garantit pas le degré de compétence

2. La notion de « langue première » remplace ici celle de « langue maternelle », qui « n'est pas forcément, comme on l'affirme souvent, la langue native de la mère mais celle du milieu où l'on est né et l'on a verbalisé les premières expériences ; c'est la langue la mieux maîtrisée, celle de la spontanéité du discours, de la familiarisation avec l'environnement socioculturel immédiat, de la familiarité avec les proches (parents, amis), de la communication avec son milieu » (Ngalasso 1990).
3. Les institutions internationales de la francophonie ont avancé pour 2006 le chiffre de 12 millions de francophones (sur 16 millions d'habitants) en Côte d'Ivoire, plaçant le pays au 3^e rang selon le nombre de locuteurs, après la France et l'Algérie. Cependant, ce type de données n'est généralement pas documenté. Il n'existe pas, en Côte d'Ivoire, de résultats statistiques officiels et il est difficile de déterminer avec exactitude le nombre de francophones. Il serait aussi difficile d'avoir des données quantifiées sur les niveaux d'études des locuteurs francophones ou sur les langues parlées dans les foyers. Le seul pourcentage disponible fiable est celui des taux de réussite aux trois examens scolaires, CEPE, BEPC et baccalauréat : 33 % en moyenne pour ces trois examens depuis plusieurs décennies. Plusieurs recherches de terrain ont, malgré tout, pu être menées, qui permettent des estimations concernant le français en Côte d'Ivoire : J. Kouadio N'Guessan (dans Chaudenson 1991); Lafage 2002-2003; Boutin 2002.

langagière, celle-ci pouvant avoir une certaine autonomie par rapport au mode d'appropriation. Ainsi, un locuteur « natif » du français ne possède pas obligatoirement une meilleure compétence qu'un locuteur de « français langue seconde ». Robert Chaudenson *et al.* (1997) affrontent le problème et proposent une évaluation linguistique du seuil de compétence en français définissant un locuteur francophone, le « test d'Abidjan »⁴. Celui-ci, appliqué en décembre 1996, fournit des résultats qui n'ont pas manqué d'étonner les promoteurs du projet : seulement 1 % des locuteurs francophones ivoiriens atteint un niveau élémentaire de compétence en français et la grande majorité se situe très en deçà. Ces résultats montrent toutes les difficultés de l'évaluation de la compétence en français par un test commun appliqué à des locuteurs de diverses cultures. Le test s'appuie sur des exercices simulant des situations obligatoirement marquées culturellement. L'opinion répandue parmi les chercheurs de l'Institut de linguistique appliquée d'Abidjan est néanmoins que plus de la moitié de la population possède une compétence au moins réduite en français, c'est-à-dire est capable d'un usage courant de français dans les situations ordinaires, dans une de ses variétés populaires ivoiriennes (voir 2.2). Dans la dynamique d'une langue, le processus de vernacularisation (y compris de nativisation) peut aboutir à ce que l'auteur nomme « appropriation vernaculaire », définie comme « la prise de conscience par les locuteurs eux-mêmes de la spécificité de leur usage et la constitution de celui-ci en une variété discernable et reconnue » (Manessy 1993, p. 413). Le caractère identitaire de la langue prend alors le pas sur celui de neutralité.

En Côte d'Ivoire, l'usage vernaculaire de la langue est désigné par l'expression « français ivoirien ». Celui-ci se présente actuellement, aux yeux des locuteurs, à la fois comme la langue « neutre »⁵ à l'intérieur de la communauté ivoirienne et comme la langue identitaire en référence au français standard de France. Il n'a pas une forme unique, mais regroupe des variétés dont le point commun est, dans les représentations, le maintien d'un écart avec le français standard. Une enquête que nous avons menée en 1999⁶ illustre comment les diverses variétés de français ivoirien ne forment aux yeux des personnes enquêtées qu'un seul parler, dont la principale particularité est de se distinguer de

4. L'élaboration de ce test, soutenu par l'AUPELF-UREF (*Association des universités partiellement ou entièrement de langue française - Université des réseaux d'expression française*) et l'ACCT (Agence de coopération culturelle et technique, aujourd'hui AIF), s'est faite sous la direction de R. Chaudenson. Il a été utilisé en 1995 et 1996 au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Mali. La partie ivoirienne de la recherche était dirigée par J. Kouadio N'Guessan ; celle-ci a été réalisée à Abidjan, Daloa et Bouaké auprès de 213 sujets issus de milieux socioprofessionnels divers et appartenant aux quatre groupes linguistiques ivoiriens. Voir Chaudenson *et al.* 1997.
5. Les deux caractéristiques essentielles de la norme endogène étant « sa neutralité par rapport à la hiérarchie sociale et son indépendance par rapport au modèle scolaire » (Manessy 1994, p. 217).
6. Les résultats ont été publiés dans A. B. Boutin (2002, 2003a).

la norme française. Les locuteurs sont néanmoins conscients de s'être approprié le français à défaut d'une langue africaine commune. De fait, les langues africaines les plus répandues : le dioula et le baoulé, à la fois vernaculaires et véhiculaires, n'ont pas réussi à assumer cette fonction. Comme il apparaissait dans cette même enquête, le fait que les locuteurs francophones reportent sur le français ivoirien les sentiments identitaires ordinairement liés à une langue nationale n'enlève rien à leur insatisfaction vis-à-vis du français.

La voie est pourtant probablement déjà ouverte à un renouvellement profond de la langue, renouvellement qu'envisageait Gabriel Manessy dans certaines conditions :

[L'appropriation vernaculaire] donne forme et substance à la représentation que se font les membres du groupe de leur commune particularité. Elle est le premier stade de la constitution d'une variété qui peut, si les circonstances historiques s'y prêtent, se substituer à un standard devenu désuet ou, comme dans le cas des créoles français, donner naissance à une nouvelle langue. (Manessy 1993, p. 416)

2.2. *Variation et variétés*

La variation importante qu'on peut observer en Côte d'Ivoire tient en partie à l'éventail des fonctions diverses qu'il occupe : langue officielle, langue d'enseignement, langue véhiculaire, langue vernaculaire (au sens de Gabriel Manessy vu ci-avant) et même « de naissance » d'une partie importante de la population.

La question de la catégorisation des variétés de langues en Côte d'Ivoire a fait l'objet de plusieurs recherches, déjà publiées ou en cours. Nous proposons d'évoquer ici les variétés de français qui occupent le terrain en Côte d'Ivoire par rapport à leur fonction d'une part, et à leur proximité avec le français standard d'autre part.

Le français officiel de Côte d'Ivoire diffère peu du français standard. Les normes appliquées dans les textes administratifs, les productions scientifiques universitaires ou dans les publications des principales maisons d'édition ivoiriennes sont sensiblement celles du français standard. Cependant, des enquêtes menées par l'Institut de linguistique appliquée d'Abidjan montrent combien les enseignants de tous niveaux peuvent s'écarter du français standard durant leurs cours. Par ailleurs, des particularités morphosyntaxiques ou lexicales peuvent facilement être relevées dans les écrits littéraires ou dans d'autres productions de type soigné (Kouadio N'Guessan 1999 ; Boutin 2002). Ainsi, dans les usages quotidiens, le français de Côte d'Ivoire s'écarte souvent du français standard, sans pour autant constituer la variété emblématique d'une contre-norme, en conflit avec le français standard de France. Ce que l'on appelle en Côte d'Ivoire le « français ivoirien », et que Suzanne Lafage (2003-2004 : XLVIII-LX) dénomme le « français ordinaire de Côte d'Ivoire », présente une variation

interne telle qu'on peut rencontrer, dans le même énoncé, des formes entièrement conformes au français standard et d'autres s'en distinguant nettement : l'alternance de constructions est, au plan linguistique, ce qui caractérise le plus le français ivoirien.

En tant que véhiculaire, le français populaire ivoirien est une variété de français qui ne présente que peu de formes sur le modèle du français standard. Mais la mise en évidence d'une variété populaire du français en Côte d'Ivoire apparaît de plus en plus artificielle. Par ailleurs, la mention « populaire » n'est pas idoine pour qualifier une variété qui est utilisée par des locuteurs de tous niveaux d'études et de toutes catégories socioprofessionnelles, par choix communicationnel. Il faut ajouter par ailleurs que le français populaire ivoirien a parfois été très stigmatisé, du fait de la confusion avec les interlangues des apprenants, alors que les usages d'une langue en cours d'appropriation ne constituent nullement une variété de français à proprement parler.

Nous pouvons enfin, selon l'usage ordinaire en Côte d'Ivoire, rassembler les divers argots, souvent repris dans la chanson populaire ou d'ambiance, sous la dénomination de nouchi. Le nouchi est, par la syntaxe, semblable au français populaire ivoirien, mais la majorité de son lexique est créée à partir des nombreuses langues, africaines comme européennes, parlées en Côte d'Ivoire. Langue de jeunes, elle garde son rôle cryptique et contestataire, jusqu'à ce que telle ou telle forme entre dans le français ivoirien et soit alors remplacée en nouchi par une autre forme.

Si ces lectures en présence en Côte d'Ivoire sont souvent rassemblés autour de deux types principaux : le français populaire ivoirien et le « français des scolarisés » (Lafage 2003-2004), c'est essentiellement pour des raisons historiques. En effet, la diffusion du français s'est faite, en Côte d'Ivoire, dès la colonisation, au travers de plusieurs variétés, les deux pôles extrêmes étant, l'un le français châtié des instituteurs⁷, et l'autre ce que certains ont appelé du « petit-nègre » ou « français tirailleur », (Delafosse 1904; Manessy 1994) utilisé sur les lieux de travail, à l'armée et dans l'arrière-pays, comme langue véhiculaire. Par la suite, la politique volontariste d'imposition du français standard comme langue officielle (Turcotte 1981; Djité 2000) n'a jamais pu enrayer l'engouement pour le français populaire ivoirien, issu des variétés approximatives utilisées avant l'Indépendance. Le « français ivoirien » actuel est bien le fruit d'une situation historique, sociale et linguistique complexe dans laquelle sont entrées en contact

7. Durant la colonisation, la formation en École normale est toujours restée exceptionnelle en Côte d'Ivoire. La colonie a elle-même abrité peu de Cours normaux et une seule École normale, comme ses établissements publics de niveaux les plus élevés (Clignet et Foster 1966, Bouche 1975, Désalmand 1983). L'extraordinaire essor économique et culturel du pays à partir des années 1970 ne peut faire oublier qu'on ne pouvait compter, à l'Indépendance, que sur 17 cadres ivoiriens (formés à l'étranger).

diverses variétés de français (tirailleur, colonial, populaire urbain, académique, standard de France, etc.) et les langues ivoiriennes (notamment le dioula et le baoulé). Il est cependant en train de s'homogénéiser et de se répandre à tous les niveaux depuis presque deux décennies, d'autant plus que l'urgence de problèmes sociaux plus importants a complètement voilé les questions de politique linguistique.

Le « français ivoirien », tel que défini plus haut, tend en effet à devenir la variété ivoirienne du français. Au plan sociolinguistique, il occupe la quasi-totalité des interactions langagières en français, dans un pays où le français a déjà une place très étendue. Il a rogné sur le territoire du français populaire ivoirien comme *sur* celui du français « standard ». Si on laisse de côté les interlangues des apprenants et le nouchi dans sa forme la plus cryptée, on ne peut plus, en Côte d'Ivoire, établir des variétés étanches de français. Les descriptions du français ivoirien des années 1970 à aujourd'hui⁸ confirment bien un rapprochement des variétés « populaires » et des variétés « cultivées » du français. De plus, chez les locuteurs, la focalisation sur les traits communs des variétés de français en Côte d'Ivoire induit une représentation homogène de la langue, appuyée par l'attitude linguistique dont nous avons parlé (2.1). Par ailleurs, l'expansion du français ivoirien rend impossible la tentative de relier les variétés de langue aux catégories socioprofessionnelles ou aux niveaux d'études.

Nous prenons ici le parti, plutôt que d'essayer de délimiter des variétés ou registres qui, de toute évidence, s'interpénètrent et font ensemble partie de la compétence des locuteurs⁹, de chercher les traits récurrents et tenter ainsi de faire apparaître les caractéristiques de la norme endogène.

2.3. *Variation, norme endogène et méthodologie*

Le terme endogène est particulièrement bien illustré pour décrire la dynamique du français en Côte d'Ivoire : le français ivoirien est surtout issu de variétés distinctes de la norme exogène, qui ont évolué selon une dynamique interne (voir 2.2) jusqu'à produire une variété qui présente des traits d'autonomie relative par rapport au français standard (Kouadio N'Guessan 1998).

8. En plus des travaux déjà cités, voir par exemple pour le français populaire : Hattiger 1981 ; Lafage 1998 ; Ploog 2002.
9. Le facteur de variation le plus déterminant est la situation de communication. Ainsi, il existe des registres divers de français en fonction des situations : français académique, français pour les relations avec les opérateurs économiques étrangers, français littéraire, français journalistique, français des cours d'école, des marchés, des transports en commun, des métiers des « enfants dans la rue », etc., chacune de ces variétés se distinguant des autres par des éléments lexicaux, morphosyntaxiques et pragmatiques qui sont encore en cours d'étude.

Il nous semble nécessaire de revenir sur les premiers travaux portant sur les normes endogènes, de façon à les confronter à la situation actuelle de la Côte d'Ivoire. Premièrement, le concept de norme endogène, selon Gabriel Manessy, excluait toute portée officielle ou prescriptive (voir plus haut). Deuxièmement, les premiers travaux devaient porter à la fois sur des corpus et sur les attitudes et représentations, de façon à cerner « l'usage auquel les locuteurs jugent normal de recourir dans les circonstances où la pression de la norme exogène est sinon supprimée, du moins suspendue » (Manessy 1992, p. 55). Gabriel Manessy (1992, p. 56-62) soulevait deux types de difficultés : celles liées à la constitution de corpus représentatifs de l'usage vernaculaire dans une situation d'enquête, et celles liées à l'appréhension des attitudes et représentations alors que les personnes enquêtées ont a priori du mal à conceptualiser la « normalité ressentie » lorsqu'on les confronte aux énoncés.

Plusieurs éléments de la situation ivoirienne nous amènent à apporter quelques précisions supplémentaires. Tout d'abord, comme Gabriel Manessy l'entrevoit déjà d'ailleurs en 1992, le français scolaire ne représente plus le français standard que dans les représentations. Des enquêtes ou simples tests¹⁰ sont régulièrement réalisés par l'Institut de linguistique appliquée (université de Cocody-Abidjan) sous la direction de Jérémie Kouadio, qui montrent qu'à l'école ce n'est plus la seule norme exogène du français qui est donnée comme repère. Deuxièmement et en partie corollairement, l'exposition au français standard se réduit d'année en année, du fait de divers facteurs sociaux (Kouadio N'Guessan 1998 ; Boutin 2003a ; Sonaiya 2007), ce qui rend impossible une juste représentation de celui-ci. Certains usages ont la réputation d'être ivoiriens alors qu'ils existent dans d'autres variétés populaires ou régionales ; d'autres usages sont réputés appartenir au français de référence alors qu'ils lui sont étrangers ; d'autres, enfin, sont perçus comme ivoiriens.

Le linguiste se heurte donc au fait qu'en Côte d'Ivoire comme dans les autres pays francophones, la norme endogène relève pour l'instant en grande partie du domaine de la subjectivité. La perception de la norme endogène ne peut se faire à travers des normes locales prescriptives, qui n'existent pas, et ne figurent donc pas dans les manuels scolaires et autres ouvrages de référence. On ne peut l'appréhender non plus à travers des études statistiques, puisqu'aucune recherche n'a été faite dans ce sens et que le français ivoirien ne présente pas encore une stabilité suffisante pour cela. D'autres problèmes se posent dans le relevé des usages. Il faut, en effet, faire une distinction entre certains usages généralisés et d'autres qui appartiennent aux domaines individuels ou spé-

10. Des listes de phrases de plusieurs sources, parmi lesquelles se trouvent des spécificités du français de la Côte d'Ivoire, sont, par exemple, présentées à l'évaluation d'enseignants et d'étudiants de divers niveaux qui, majoritairement, les jugent acceptables. Les premiers tests de ce type avaient été élaborés par Moussa Daff pour le Sénégal.

cialisés (journalistique par exemple). Les copies d'élèves et les corrections des professeurs ne fournissent pas non plus un échantillon caractéristique du français de Côte d'Ivoire à cause des contraintes inhérentes à ces types d'exercices. Devant toutes ces difficultés, l'intuition des linguistes locuteurs du français de Côte d'Ivoire peut déterminer le degré de pertinence des données, même si elle est aussi teintée de subjectivité.

Cependant, une fois établi le relevé des faits de langue récurrents dans les diverses variétés du français ivoirien, leur analyse syntaxique permet de mettre en évidence des constructions et des contraintes syntaxiques spécifiques jusque dans les variétés se présentant comme modèles de langue en Côte d'Ivoire : celles de la presse, des écrivains, des enseignants. Jusqu'à présent, la norme endogène n'est pas prescriptive dans le sens où le français ivoirien n'est pas constitué en un modèle local de langue parallèle au modèle officiel du français ; elle se présente plutôt, aux yeux des locuteurs ivoiriens, comme une manière d'échapper aux règles du « français de France » ou du « bon français ». Elle s'impose pourtant de fait, comme le révèlent, d'une part la présence de constructions spécifiques dans les discours des professionnels de la parole, d'autre part le consensus des jugements d'acceptabilité de telles constructions.

Nous présentons à la suite une étude syntaxique des morphèmes connecteurs de phrases du français de Côte d'Ivoire. Nous puisons dans un corpus¹¹ de sources orales et écrites très diverses : presse, littérature, chansons d'ambiance, phrases orales prises à la volée, travaux de chercheurs, etc. Par ailleurs, une analyse syntaxique demande de pratiquer des manipulations sur les phrases (suppression d'un item, substitution, pronominalisation, permutation, négation), afin de vérifier leurs propriétés. Les évaluations que nous formulons sur les phrases transformées, bien que communes à plusieurs locuteurs compétents dans la variété, n'en restent pas moins subjectives et elles ne prétendent pas être représentatives de l'ensemble des jugements des locuteurs. Elles sont à prendre en compte en tant qu'un reflet de la norme endogène, celle-ci concernant, nous l'avons vu, autant le système de la langue que l'ensemble de critères ou de règles de comportements le sous-tendant, commun à une communauté linguistique.

3. La subordination complétive

La subordination complétive est un cas de construction d'un verbe, fini ou non fini, en dépendance d'un autre prédicat, un autre verbe à temps fini ou un équivalent (Muller 2002, p. 371-393). Les subordonnées complétives assurent

11. Ce premier corpus de phrases a été constitué entre les années 1997 et 2002 dans le cadre d'un doctorat (Boutin 2002).

la fonction de complément du premier verbe et sont donc des constituants du syntagme verbal principal.

Notre analyse se focalise tout d'abord sur les complétives introduites par *que*. Les propriétés des complétives en français standard ont été détaillées en particulier par Maurice Gross (1975). Parmi les complétives introduites par *que*, la principale distinction à opérer est celle du mode, indicatif ou subjonctif, du verbe subordonné¹².

Nous avons, par exemple :

- | | | | |
|-----|-----|---------------------------|-----------------------------------------|
| F : | (1) | <i>No V que P</i> | Jean constate que le résultat est faux. |
| | (2) | <i>No V que P subj</i> | Jean craint que Pierre vienne. |
| | (3) | <i>No V N1 que P</i> | Jean avertit Pierre qu'il sera absent. |
| | (4) | <i>No V N1 que P subj</i> | Jean supplie Pierre qu'il vienne. |
| | | (Gross 1968, p. 65) | |

Les classes de verbes, à sujet généralement « humain », qui admettent une complétive sont celles des verbes psychologiques, d'intériorisation d'une information *constater*, d'extériorisation d'une information *avertir*, *dire*, de sentiments *craindre* et de volonté *supplier*. Par analogie, des verbes d'enregistrement ou de reproduction de textes ou de scènes peuvent aussi se construire avec une complétive (Gross 1975, p. 182), comme :

- (5) Paul filme que Pierre cuisine.

Dans tous les cas, la phrase qui suit *que* a normalement l'ordre *No V (N1) (Prép N2)*, habituel en français.

Le français de Côte d'Ivoire ne se distingue pas de ces caractéristiques essentielles, ni de certaines « tendances » actuelles du français contemporain. Ainsi, l'utilisation d'une construction directe pour une complétive habituellement prépositionnelle a été repérée pour de nombreux verbes. La pronominalisation de la phrase complétive manifeste toutefois qu'il s'agit bien d'une complémentation prépositionnelle du verbe :

- | | | |
|-----|-----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| F : | (6) | Je n'en reviens pas de ce qu'elle se soit comportée ainsi. /
Je n'en reviens pas qu'elle se soit comportée ainsi. /
Je n'en reviens pas, « de cela ». / *Je n'en reviens pas, cela.
(Muller 2002, p. 384-386) |
|-----|-----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Nous avons de même, par exemple, dans la presse ivoirienne :

- (7) Est-ce que les autres partis politiques « sont d'accord avec nous que »

12. C. Muller (2002, p. 371-374) donne une interprétation énonciative de la dépendance de la complétive, d'où l'emploi du subjonctif, mode privilégié de la non-assertion. Il est alors supposé que l'indicatif a été rétabli dans certains cas, en particulier selon le sens du verbe recteur.

l'alternance doit se faire par la voie des urnes ?

(NV 17-09-1999)

- (8) « Consciente que » ces rapports privilégiés avec l'Afrique francophone ne devaient pas conduire à ignorer le reste du continent.
(FM 25-11-1998)
- (9) Comme si certains « ont intérêt que » les producteurs ne s'en sortent jamais.
(FM 30-06-1999)

D'autre part, les classes des verbes qui peuvent recevoir une complétive sont en train de s'étendre. Il s'agit notamment de verbes d'extériorisation d'une information, comme :

- F : (10a) Ceux qui ont trouvé le filon ont la décence de ne pas le fanfaronner.
(10b) Ils ont la décence de ne pas fanfaronner qu'ils ont trouvé le filon.
(Larjavaara 2000, p. 117)

Mais aussi d'autres verbes, comme :

- F : (11) J'essaie quand même que ça puisse être quelque chose d'intéressant.
(Larjavaara 2000, p. 114)

Nous avons de même, dans la presse ivoirienne, pour des verbes d'extériorisation d'une information :

- (12) Son agent « attirait son attention » que la société avait été déjà payée.
(IS 27/28-11-1998)
- (13) Nous avons rencontré Mme le secrétaire général et « lui avons réitéré qu' » il faut affirmer l'élection d'un président par la production des documents exigés par la loi.
(NV 14-10-1999)
- (14) Elle « a appelé que » tu devais arriver chez elle avant midi.
(oral 1998)
- (15) M. A., « clarifie que » les élèves affectés par l'État paient 3 000 Fcfa.
(LJ 23-10-1998)
- (16) Mais, l'armée « était informée que » ces étudiants sont infiltrés.
(NV 23-06-00)

Dans tous les cas, le morphème *que* est le marqueur obligatoire de subordination en français commun. Ce n'est que dans des conditions particulières de discours que le subordonnant *que* peut être omis après quelques verbes très courants, si le verbe subordonné n'est pas au subjonctif, comme le montrent les phrases :

- F : (17) Guy dit (*E/que*) Ève est là.
(18) Guy pense (*E/que*) elle viendra.
(19) Guy ne pense pas (**E/que*) elle vienne.

Ce phénomène est loin d'être marginal en français de Côte d'Ivoire : des prédicats, verbaux, adjectivaux ou adverbiaux usuels tels que *savoir, penser, dire, il faut, faire, être sûr, heureusement...*, admettent une alternance de construction avec *que* et sans *que* pour une complémentation avec une complétive. Nous avons ainsi, par exemple :

- FCI : (20a) On a souvent remarqué en Afrique (*E/que*) les parents obligeaient...
 (21a) On raconte (*E/que*) demain un président arrive.
 (22a) On dirait (*E/que*) des gens sont à côté de toi.
 (Kouadio N'Guessan 1999)

Le morphème de subordination *que* est omis dans d'autres cas tels que l'extraction :

- FCI : (23) C'est matin on voit qui est beau.
 (Espoir 2000)
 (F : C'est le matin qu'on distingue des autres celui qui est vraiment beau¹³.)

Dans ces séquences, deux phrases simples à temps fini se suivent, sans aucun morphème de subordination, mais il ne s'agit pas d'une simple juxtaposition. Deux faits montrent que les deuxièmes phrases sont bien subordonnées aux premières. Premièrement, à l'oral, il n'y a aucune rupture prosodique entre les deux. Deuxièmement, le test de la pronominalisation s'applique aux phrases subordonnées comme à un complément du prédicat principal :

- FCI : (20b) On a souvent remarqué en Afrique les parents obligeaient... / On l'a souvent remarqué.
 (21b) On raconte demain un président arrive / On le raconte.

Nous avons vu que ce type de phrases sans morphème de subordination peut aussi apparaître dans d'autres variétés de français dans certaines conditions de discours. Néanmoins, en français de Côte d'Ivoire, cette structure bénéficie, à l'oral, de l'existence de stratégies propres qui remplacent la modalisation du non-assertif par le subjonctif en français standard.

Ainsi, après les verbes *vouloir, faire, il faut, avoir peur...* ou après la négation du verbe principal *croire*, le français ivoirien construit des phrases en *aller* qui, elles, admettent l'alternance de constructions avec *que* et sans *que*. Nous avons par exemple :

- FCI : (24) Yao veut pas (*E/que*) Ali va partir à la manifestation.
 (F : Yao ne veut pas qu'Ali aille à la manifestation.)

13. Les phrases proposées entre parenthèses et précédées de la mention « F » sont des équivalents sémantiques possibles, mais ne correspondent pas obligatoirement à des équivalents syntaxiques.

- (25) Yao a fait (*E/que*) Ali va venir.
(F : Yao a fait qu'Ali vienne.)
- (26) Il faut pas (*E/que*) (tu vas partir là-bas / tu vas gâter mon affaire / prix va augmenter encore).
(F : Il ne faut pas (que tu ailles là-bas / que tu fasses échouer mon projet / que les prix augmentent encore.)

La propriété d'omission de *que*, rare en français standard, se retrouve en français de Côte d'Ivoire avec le subordonnant *de* des complétives infinitives.

4. La subordination de complétives infinitives

4.1. *Le morphème de subordination de en français standard*

Les verbes à constructions transitives du français standard se distinguent par leur type de complémentation, qui peut être nominale, complétive à temps fini ou complétive infinitive (dans le cas de coréférence des sujets). Pour certaines classes de verbes, la complémentation infinitive peut suivre directement le verbe, comme en (27), alors que pour d'autres, elle doit être introduite par le subordonnant *de* :

- F : (27) Guy veut (cette situation / que le cours soit déplacé / prendre la parole).
(28) Guy promet (son aide / qu'il apportera son aide / d'aider).

Hélène Huot (1981) étudie les phrases à complémentation *de Vinf W*, qui ont la même distribution et le même comportement syntaxique que les phrases complétives introduites par *que*. Ainsi, dans les phrases :

- F : (29) Jean vient d'accepter (la situation qui lui était offerte / que le cours soit déplacé / de prendre la parole).
(Huot 1981, p. 27)

Ces trois séquences qui suivent le verbe *accepter* sont bien des compléments de ce verbe, dont la position est obligatoirement après le verbe :

- F : (30a) *(La situation qui lui était offerte / Que le cours soit déplacé / De prendre la parole), Jean vient d'accepter.
(30b) *Jean, (la situation qui lui était offerte / que le cours soit déplacé / de prendre la parole), vient d'accepter.

Ces séquences peuvent toutes être pronominalisées par *le* :

- F : (30c) Jean vient de « l' » accepter, (la situation qui lui était offerte / que le cours soit déplacé / de prendre la parole).

Ces propriétés attestent l'équivalence syntaxique de ces trois séquences. Dans ces phrases complétives en *de Vinf*, *de* n'est pas une préposition mais un morphème de subordination, et a un rôle syntaxique équivalent de celui qu'a le morphème de subordination *que* pour les phrases complétives finies.

En français standard, alors que le morphème de subordination *que* est obligatoire, le morphème de subordination *de* n'apparaît pas après tous les verbes (Gross 1968). Huot (1981) analyse les verbes de volonté qui ont pour structure : *No V Vinf W*, dans par exemple :

F : (31a) Il désire (*E/vraiment*) travailler sur ce sujet.

Pour ces verbes, *de* réapparaît dans certaines conditions, telles que le détachement et l'extraction :

F : (31b) Il le désire vraiment, (*E/de*) travailler sur ce sujet.

(31c) Ce qu'il désire vraiment, c'est (*E/de*) travailler sur ce sujet.
(Huot 1981, p. 214)

Il existe donc une alternance de constructions avec *de* et sans *de* pour quelques verbes en français standard.

4.2. La subordination de complétives infinitives en français de Côte d'Ivoire

Le français de Côte d'Ivoire présente fréquemment une classe de verbes psychologiques (à complémentation non prépositionnelle), composée de : *prévoir*, *essayer*, *promettre*, *accepter*... suivis d'un groupe verbal à l'infinitif complétement non introduit par *de*, et cela même à un niveau de langue soutenue¹⁴.

Dans le français du Burkina Faso, Gisèle Prignitz (1996, p. 273) souligne aussi l'absence de *de* dans la construction subordonnée de ces verbes. Nous avons ainsi :

FCI/FBF : (32) Yao (accepte / ambitionne / essaye / prévoit / promet / ...) (*E/de*) *Vinf*.

L'omission de *de* est impossible dans ces cas en français standard où nous avons :

F : (33) Guy (accepte / ambitionne / essaye / prévoit / promet / ...) (**E/de*) *Vinf*.

Les exemples relevés dans la presse ivoirienne sont :

FCI : (34a) Après avoir établi le diagnostic des besoins, il « a promis apporter » son aide à la jeune équipe municipale dans son effort croissant de développement.
(FM 06-03-98)

14. Ces verbes sont effectivement utilisés (sans le subordonnant *de*) dans des registres de langue plus soutenus que ne le sont les verbes construits avec une complétive sans *que*, vus à la section précédente.

- (35) Radio-Treichville avait annoncé un montant de 500 millions, mais la réalité est là : 171 357 000. Et le maire « a promis communiquer » à la nation tous ceux qui ont promis et qui n'ont plus fait signe de vie.
(FM 06-03-98)
- (36) Ce mouvement « ambitionne mobiliser » les Ivoiriens.
(RH 12/18-11-98)
- (37) L'AIFO de l'UEMOA « ambitionne développer » une coopération sous-régionale entre pays et structures de l'association.
(NV 09-07-00)
- (38a) « Prévoyez-vous emmener » des artistes ivoiriens pour se produire aux États-Unis ?
(NV 12-10-1999)
- (39a) Le conseil exécutif « a prévu rendre hommage » aux deux premiers présidents.
(NR 23-11-98)
- (40) Vous ne pouvez pas admettre qu'une France de 1789 puisse « admettre encore » « coopérer » avec un tel régime.
(NV 21-12-00)

Nous reproduisons aussi les exemples suivants du français du Burkina Faso, révélateurs de constructions courantes en français de Côte d'Ivoire aussi :

- BBF : (41) Salam « avait prévu faire » la fête.
(42) Un homme qui « a essayé aider » ce pays.
(43) Nous « promettons y revenir ».
(44a) Vous avez « accepté signer ».
(Prignitz 1996)

Ces phrases ont toutes les propriétés des phrases correspondantes en *de Vinf*. La pronominalisation, suite au détachement ou à une question, se fait par le pronom préverbal *le* ou par le pronom disjoint *ça*.

- FCI : (34b) Apporter son aide, il n'a pas promis « ça » / il ne « l' » a pas promis.
(38b) Prévoyez-vous emmener des artistes ivoiriens ? – j'ai prévu « ça » / je « l' » ai prévu.

La négation du verbe principal implique la négation des procès dénotés par les deux verbes, comme dans :

- FCI : (44b) Vous n'avez pas accepté signer.
(39b) Le conseil n'a pas prévu rendre hommage aux présidents.

Ce qui montre bien que le groupe verbal à l'infinitif est un complément du verbe principal. Dans toutes ces phrases, le fait que le subordonnant *de* est restituable en français de Côte d'Ivoire appuie l'hypothèse de son effacement.

Le français standard présente des verbes avec lesquels *de* est obligatoire, d'autres avec lesquels il est facultatif, d'autres enfin qui sont suivis directement de la complétive à l'infinitif, indépendamment de critères sémantiques éventuels. Le français de Côte d'Ivoire opte plus souvent que le français standard

pour l'absence de subordonnant et tend ainsi à supprimer l'irrégularité, par des processus d'autorégulations internes au système de la langue.

5. Utilisation spécifique de la construction *pour Vinf* en français ivoirien

Il existe de plus, en français de Côte d'Ivoire, une utilisation particulière de *pour* introduisant un groupe verbal à l'infinitif qui garde sa complémentation, dont le sujet est coréférent à celui du verbe principal, et dont le procès est simultané ou juste consécutif à celui-ci. Elle n'existe pas en français standard. Nous proposons à la suite l'analyse de plusieurs hypothèses concernant le statut de ce morphème et de la séquence qu'il introduit. Des combinaisons fréquentes sont celles de *prendre N pour partir* et *prendre N pour venir*, dans des phrases comme :

- FCI : (45a) Ali (prend / soulève) un coco pour partir.
(F : Ali (part avec / emporte) un coco.)
(46) Dis-leur qu'ils n'ont qu'à prendre 300 pour venir.
(Oral 1998)
(F : Dis-leur qu'ils (apportent / viennent avec) 300Fcf.)

Beaucoup de verbes peuvent entrer dans cette construction, par ailleurs très usuelle dans des discours peu surveillés pouvant être repris à l'écrit :

- FCI : (47a) Tu as mangé pour me laisser.
(F : Tu as mangé sans m'y faire participer.)
(48) Ce n'est pas ma bouche qu'elles vont prendre pour manger piments.
(max, Emb 72)
(F : Ce n'est pas avec ma bouche qu'elles vont manger leurs piments.)
(49) Il faut pas voir lion qui a maigri pour dire c'est chat! (Les apparences sont parfois trompeuses.)
(max, Internet 12-99)
(F : Il ne faut pas, en voyant un lion qui a maigri, croire que c'est un chat.)
(50) Les gens peuvent me reconnaître et s'ils ne peuvent pas m'attraper, ils peuvent tirer sur moi pour partir.
(LJ 27-01-00)
(F : ... ils peuvent tirer sur moi et partir.)
(51a) Ali est venu pour manquer Awa.
(F : Ali est venu et a raté Awa.)

Ces phrases sont reliées par un item *pour* qui n'a aucun des rôles syntaxiques et sémantiques des morphèmes de subordination adverbiale *pour* du français standard (Piot 1978, 1995); c'est pourquoi la traduction de ces phrases en change obligatoirement la structure. De fait, l'analyse de trois propriétés (la non-permutation adverbiale, la non-équivalence avec une phrase de forme

pour QuP et la portée de la négation) met en évidence que *pour* n'est pas ici un morphème de subordination adverbiale.

Premièrement, la séquence du français de Côte d'Ivoire *pour Vinf* n'a pas l'une des propriétés principales des phrases subordonnées et ne peut permuter en début de phrase. Les phrases suivantes où *pour Vinf* est en début de phrase n'ont pas de sens, ou ont changé de sens par rapport à la phrase de départ :

- FCI : (45b) *Pour partir Ali (prend / soulève) un coco.
(51b) *Pour manquer Awa Ali est venu.

En français standard au contraire, la propriété de la permutation adverbiale (Piot 1978, p. 25-26) caractérise les phrases subordonnées introduites par *pour* :

- F : (52a) Guy prend une mangue pour la montrer à Ève.
(52b) Pour la montrer à Ève, Guy prend une mangue.
(52c) Guy, pour la montrer à Ève, prend une mangue.

Deuxièmement, en français de Côte d'Ivoire, *pour* est utilisé avec des verbes à l'infinitif, sans parallèle avec des phrases à complétives finies. Nous avons ainsi :

- FCI : (45c) *Ali (prend / soulève) un coco pour qu'il parte.
(51c) *Ali est venu pour qu'il manque Awa.

Au contraire, en français standard, les phrases subordonnées infinitives représentent fondamentalement la réduction d'une complétive, dans le cas de sujets coréférents (Piot 1978, p. 104-108) et nous avons la paire de phrases équivalentes :

- F : (52d) Guy prend une mangue pour qu'il la montre à Ève.
(52a) Guy prend une mangue pour la montrer à Ève.

Troisièmement, l'introduction d'une négation du verbe principal entraîne effectivement celle de ce verbe et n'entraîne pas obligatoirement celle du verbe introduit par *pour*. C'est ce qui se passe dans la phrase (48) vue plus haut. De même, dans :

- FCI : (45d) Ali n'a pas pris un coco pour partir,

il se peut qu'Ali soit parti, mais sans emporter le coco. Tandis qu'en français standard, la négation du verbe principal produit l'effet inverse. Dans :

- F : (52e) Guy n'a pas pris de mangue pour la montrer à Ève,

il se peut que Guy ait pris une mangue mais ce n'est pas pour la montrer à Ève.

Ces propriétés spécifiques du français de Côte d'Ivoire confirment que *pour* n'est pas un morphème de subordination adverbiale. L'analyse d'autres propriétés va montrer de forts indices de cohésion sémantique de la séquence *V pour Vinf*.

Tout d'abord, le syntagme verbal infinitif introduit par *pour* ne peut être nié. La séquence *pour Nég Vinf* obtenue correspond à une phrase totalement différente, obligatoirement interprétée avec la valeur « finale ». Ainsi, les séquences qui suivent ne constituent pas deux à deux des paires :

- FCI : (45a) Ali (prend / soulève) un coco pour partir.
 (45e) *Ali (prend / soulève) un coco pour ne pas partir.
 (46a) Ils n'ont qu'à prendre 300 F pour venir.
 (46b) *Ils n'ont qu'à prendre 300 F pour ne pas venir.
 (51a) Ali est venu pour manquer Awa.
 (51d) *Ali est venu pour ne pas manquer Awa.

L'impossibilité d'insérer des adverbes qui dissocient, dans le temps, un verbe de l'autre confirme l'unité d'action que forment ces deux verbes :

- FCI : (46c) *Ils n'ont qu'à prendre 300 F aujourd'hui pour venir demain.
 (46d) Ils n'ont qu'à prendre 300 F aujourd'hui pour venir.
 (46e) Ils n'ont qu'à prendre 300 F pour venir demain.
 (51e) *Ali est venu maintenant pour manquer Awa plus tard.

En français standard, la seule construction qui présente de tels indices de cohésion est celle des verbes de mouvement, classe définie par M. Gross (1975, p. 165-168)¹⁵; la comparaison est donc nécessaire. Dans ces constructions, le groupe verbal à l'infinitif complément suit directement le verbe principal de mouvement. Plusieurs de ses propriétés syntaxiques sont aussi celles de la séquence *pour Vinf* du français ivoirien. Sa position est contrainte :

- F : (53a) Guy (monte / sort / court) saluer Ève.
 (53b) *Saluer Ève, Guy (monte / sort / court).

Les constructions *No V Vinf* ne présentent pas d'équivalence avec une complétive :

- F : (54a) Guy est (monté / sorti) saluer Ève.
 (54b) *Guy est (monté / sorti) qu'il salue Ève.

La négation du verbe de mouvement entraîne effectivement celle de ce verbe et n'entraîne pas obligatoirement celle du groupe infinitif complément. Ainsi, dans :

- F : (54c) Guy n'est pas monté saluer Ève,

Guy n'est pas monté mais il a pu peut-être saluer Ève.

15. D'autres constructions peuvent relier un groupe verbal infinitif subordonné directement au verbe principal : les constructions en *faire* et les constructions des verbes de sensation telles que : *Guy a fait rire Ève*. Et *Guy a entendu Ève chanter* (Muller 2002, p. 331-343). Mais seules les constructions avec un verbe de mouvement présentent une coréférence des sujets.

La dernière propriété est l'impossibilité de dissocier deux procès dans les phrases avec verbe de mouvement et complémentation infinitive. Ainsi, il est impossible d'insérer des adverbes qui séparent dans le temps le verbe de mouvement et le verbe subordonné :

- F : (55a) *Guy doit monter aujourd'hui saluer Ève demain.
 (55b) Guy doit monter aujourd'hui saluer Ève.
 (55c) Guy doit monter saluer Ève demain.

Cependant, une différence de statut syntaxique oppose les constructions des verbes de mouvement en français standard et celles en *pour Vinf* du français ivoirien. Avec les verbes de mouvement, les groupes infinitifs sont analysés comme des compléments du verbe de mouvement, et fonctionnent le plus souvent comme des locatifs (Gross 1968, p. 75-76). Dans ce cas, ils peuvent répondre à la question en *où* :

- F : (56a) Guy est monté (au premier / saluer Ève).
 (56b) Où est monté Guy? – (au premier / saluer Ève)

et être pronominalisé par *y* :

- F : (56c) Guy *y* est monté, (au premier / saluer Ève).

Les séquences en *pour Vinf* du français ivoirien ne présentent pas ces propriétés.

Il nous reste à examiner la possibilité d'une « fusion des prédicats » (Muller 2002, p. 338-343). Le cas typique est, en français, celui du verbe causatif *faire*, qui se construit avec un infinitif qui « fusionne » avec lui pour former un verbe unique. Cette restructuration entraîne, dans le cas d'une pronominalisation des actants de l'infinitif, la montée de ceux-ci en position clitique de la totalité du prédicat complexe¹⁶. Nous avons, par exemple :

- F : (57a) On a fait voir Guy à Ève.
 (57b) On le lui a fait voir.

En français de Côte d'Ivoire, la montée des actants du deuxième verbe en position clitique de l'ensemble *V pour Vinf* est absurde :

- FCI : (47a) Tu as mangé pour me laisser.
 (47b) *Tu m'as mangé pour laisser.
 (51a) Ali est venu pour manquer Awa.
 (51f) *Ali l'est venu pour manquer.

Ce qui élimine l'hypothèse d'une telle fusion des prédicats.

16. Voir aussi Abeillé et Godard 2002.

Conclusion

Dans les phrases *No V pour Vinf* du français de Côte d'Ivoire, la séquence *pour Vinf* ne peut pas s'analyser comme une subordination de type adverbial, ni même comme un complément du verbe principal, mais elle constitue avec lui un même constituant verbal. Ce type de construction est tout à fait spécifique au français de Côte d'Ivoire¹⁷. La séquence *No V pour Vinf* du français de Côte d'Ivoire résiste à l'assimilation à tous les types de subordination et de prédication complexes. Nous rejoignons alors Denis Creissels (2005) dans son analyse de la coordination d'unités phrastiques, qu'il définit par défaut, comme « irréductibles au concept de subordination », qui « ont seulement en commun l'impossibilité d'assimiler l'une des unités phrastiques à une phrase indépendante dont les autres seraient des constituants ».

La comparaison des propriétés de (FCI) *pour Vinf* et (F) *pour Vinf* induit une observation d'un autre ordre. La différence de comportement de la négation du premier verbe touche le domaine de l'interprétation logique des phrases et, en Côte d'Ivoire où ces deux constructions sont concurrentes, cela peut porter préjudice à la compréhension et à la production d'énoncés négatifs fiables.

6. Conclusions générales

La plus grande partie de la syntaxe de la subordination non adverbiale du français de Côte d'Ivoire ne se distingue pas du français standard. Certains phénomènes répandus chez les locuteurs de Côte d'Ivoire, comme l'utilisation d'une construction complétive directe (par *que*) pour des verbes à complémentation habituellement prépositionnelle ou l'extension de la classe des verbes de déclaration qui admettent une complétive par *que*, entrent tout à fait dans le renouvellement historique de la langue, observé aussi ailleurs.

Les particularités du français de Côte d'Ivoire apparaissent comme des phénomènes d'autorégulation lorsqu'une structure est d'une complexité disproportionnée par rapport à l'information qu'elle véhicule. C'est le cas, notamment, de l'omission du subordonnant *de* introducteur de verbes à l'infinitif compléments, et du subordonnant *que* introducteur de complétives.

Il existe aussi, en français de Côte d'Ivoire, la création d'un type de constructions particulier qui ne relève pas de la subordination adverbiale. Son morphème introducteur *pour* permet de conjoindre un verbe à l'infinitif à un verbe

17. On le retrouve sous des formes proches dans les autres langues ivoiriennes (Boutin 2002, voir Creissels et Kouadio N'Guessan 1977; Kouadio N'Guessan 2000 pour le baoulé; Sangaré 1984 et Dramane 1984 pour le dioula.).

fini, quels qu'ils soient, pour former un seul constituant verbal correspondant à un seul et même processus d'action. Aucune construction du français standard ne permet de rendre compte de la réalité de cette manière.

L'étude de quelques connecteurs phrastiques dans notre variété de français montre les régularités du système, la similitude avec les tendances les plus avancées du français, ou au contraire les spécificités de certains morphèmes et de leurs propriétés. Ces faits peuvent sembler discrets et imperceptibles, mais leur ensemble manifeste en fait une réorganisation structurelle de la langue, que la norme endogène ivoirienne est en train d'opérer.

Abréviations et notations

Références du corpus

Pour les quotidiens, apparaît une abréviation du titre suivie de la date de parution : FM : *Fraternité Matin* ; IS : *Ivoire Soir* ; NR : *La Nouvelle République* ; LJ : *Le Jour* ; RH : *Le Réveil Hebdo* ; NV : *Notre Voie*.

Les séquences orales portent la mention «oral», suivie de l'année. Les maximes et proverbes ont la mention «max». Les séquences tirées de sites Internet (www.nouchi.com ; www.abidjan.net) portent cette mention en toutes lettres, suivie de la date d'enregistrement sur Internet. Les autres séquences sont répertoriées ainsi : Emb : tirées du roman *Embouteillage* (Micheline Coulibaly) ; Gar : empruntées à Niamien N'Gouan Ezéchiél : *Le français parlé dans les gares routières d'Abidjan*, mémoire de maîtrise, Abidjan, Université de Cocody, 1997 ; Espoir 2000 : empruntées à ce groupe de chanteurs.

Notations générales

FCI, FBF, F	séquence ou cadre syntaxique propre respectivement au français de Côte d'Ivoire, du Burkina Faso ou au français standard basique.
No V N ₁	construction avec : sujet, verbe, 1 ^{er} complément.
P, P subj	respectivement phrase simple et phrase simple au subjonctif.
V _{inf}	verbe à l'infinitif.
W	suite quelconque.
(.../...)	les parenthèses sont utilisées pour faire figurer plusieurs éléments possibles.
E	utilisé à l'intérieur de parenthèses, il indique la possibilité d'une position non remplie.
•	précède une séquence inacceptable.

Bibliographie

- ABEILLÉ Anne et GODARD Danièle, 2002, *Les langues romanes. Problèmes de la phrase simple*, Paris, CNRS Éditions.
- BOUCHE Denise, 1975, *L'enseignement dans les territoires français de l'Afrique occidentale de 1817 à 1920 : mission civilisatrice ou formation d'une élite?*, Paris, Champion, 2 vol.
- BOUTIN Béatrice Akissi, 2002, *Description de la variation : études transformationnelles des phrases du français de Côte d'Ivoire*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion (Thèse à la carte).
- 2003a, « Des attitudes envers le français en Afrique : enquête au sein de professions dont l'outil est le français en Côte d'Ivoire », *Éducation et Sociétés plurilingues* 14, juin, p. 69-84.
- 2003b, « La norme endogène du français de Côte d'Ivoire : mise en évidence de règles différentes du français de France concernant la complémentation verbale », *Sud Langues*, juin, p. 39-57 (Dakar, Université Cheik Anta Diop : www.refer.sn/spip/sudlangues).
- CHAUDENSON Robert, 1991, *La francophonie : représentations, réalités, perspectives*, Paris, Didier Érudition (Langues et développement).
- 1999, « Créolisation, autorégulation et appropriation linguistiques. "On connaît la chanson" », *Études créoles*, XXII, 1, p. 56-80.
- 2000, *Mondialisation : la langue française a-t-elle encore un avenir?*, Paris, Didier Érudition (Langues et développement).
- éd., 1997, *L'évaluation des compétences linguistiques en français : le test d'Abidjan*, Paris, Didier Érudition (Langues et développement).
- CLIGNET Rémi et FOSTER Philip, 1966, *The Fortunate Few*, USA, Northwestern University African Studies.
- CREISSELS Denis, 2005, *Syntaxe générale, une introduction typologique*, Lille, Presses universitaires du Septentrion.
- CREISSELS Denis et KOUADIO N'GUESSAN Jérémie, 1977, *Description phonologique et grammaticale d'un parler baoulé*, Abidjan, Institut de linguistique appliquée.
- DELAFOSSÉ Maurice, 1904, *Vocabulaires comparatifs de plus de 60 langues ou dialectes parlés à la Côte d'Ivoire et dans les régions limitrophes avec des notes linguistiques et ethnologiques, une bibliographie et une carte*, Paris, Ernest Leroux.
- DÉSALMAND Paul, 1983, *Histoire de l'éducation en Côte d'Ivoire*, Abidjan - Paris, CEDA - Hatier et L'Harmattan.
- DJITE Paulin, 2000, « Language Planning in Côte d'Ivoire », *Current Issues in Language Planning* 1, p. 11-46 (<http://www.multilingual-matters.net/cilp/001/cilp0010011.htm>).
- DRAMANE Koné, 1984, *Le verbe bambara : essai sur les propriétés syntaxiques et sémantiques*, thèse de 3^e cycle, Université Grenoble 3.
- FERAL Carole de et GANDON Francis-Marie éd., 1994, « Le français en Afrique noire, faits d'appropriation », *Langue française* 104.
- HATTIGER Jean-Louis, 1981, *Morpho-syntaxe du groupe nominal dans un corpus de français populaire d'Abidjan*, thèse de 3^e cycle, Université de Strasbourg.
- GROSS Maurice, 1968, *Grammaire transformationnelle du français. Syntaxe du verbe*, Paris, Larousse, [Malakoff, Cantilène, 1986].
- 1975, *Méthodes en syntaxe : le régime des constructions complétives*, Paris, Hermann.

- HUOT Hélène, 1981, *Constructions infinitives du français. Le subordonnant « de »*, Genève, Droz.
- KOUADIO N'GUESSAN Jérémie, 1990, « Le nouchi abidjanais, naissance d'un argot ou mode linguistique passagère ? » (Actes du colloque international de Dakar, décembre 1990), *Des langues et des villes*, Paris, Didier Érudition, p. 373-383.
- 1998, « Le français, langue d'Afrique », *AUF : Assises de l'enseignement du français et en français en Afrique francophone*, Paris - Montréal, AUPELF-UREF (Association des universités partiellement ou entièrement de langue française - Université des réseaux d'expression française), p. 169-181.
- 1999, « Quelques traits morphosyntaxiques du français écrit en Côte d'Ivoire », *Cahiers d'études et de recherches francophones. Langues*, vol. II, 4, Paris, AUPELF-UREF, p. 301-314.
- 2000, « Les séries verbales en baoulé : questions de morphosyntaxe et de sémantique », *Studies in African Linguistics* 29, 1, p. 75-90.
- KUBE Sabine, 2004, « Le rôle des locuteurs dans les actions sur la diversité linguistique - voix d'élèves abidjanais », Colloque *Développement durable. Leçons et perspectives*, 1-4 juin 2004, Ouagadougou, <http://www.francophonie-durable.org/documents/colloque-ouaga-a1-kube.pdf>.
- LABELLE Jacques et LECLERE Christian éd., 1995, « Lexiques-grammaires comparés en français » (Actes du colloque international de Montréal, 3-5 juin 1992), *Linguisticae Investigationes Supplementa* 17, Amsterdam - Philadelphie, J. Benjamins Publishing Company.
- LAFAGE Suzanne, 1998, « Hybridation et "français des rues" à Abidjan », *Alternances codiques et français parlé en Afrique*, A. Queffélec éd., Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, p. 279-291.
- 2002, 2003, « Le lexique français de Côte d'Ivoire, appropriation et créativité », t. 1 et 2, *Le français en Afrique. Revue du réseau des observatoires du français contemporain en Afrique* 16 et 17.
- LAFAGE Suzanne et GADET Françoise, 1995, « Sur le terrain : interview », *Linx* 33-2, p. 100-108.
- LARJAVAARA Meri, 2000, *Présence ou absence de l'objet. Limites du possible en français contemporain*, thèse de doctorat, Université de Helsinki.
- MANESSY Gabriel, 1992, « Norme endogène et normes pédagogiques en Afrique noire francophone », *Multilinguisme et développement dans l'espace francophone*, Paris, Didier Érudition (Langues et développement), p. 43-81.
- 1993, « Vernacularité, vernacularisation », *Le français dans l'espace francophone*, D. de Robillard et M. Beniamino éd., vol. I, Paris - Genève, Champion - Slaktine, p. 407-417.
- 1994, *Le français en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan.
- MULLER Claude, 2002, *Les bases de la syntaxe. Syntaxe contrastive. Français - Langues voisines*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux.
- NGALASSO Mwatha Musanji, 1990, « Les droits linguistiques individuels et collectifs », *Les langues modernes* 2, p. 15-26.
- PIOT Mireille, 1978, *Étude transformationnelle de quelques classes de subordination du français*, thèse de 3^e cycle, Université de Paris VII, LADL (Laboratoire d'automatique documentaire et linguistique).
- 1995, *Composition transformationnelle de phrases par subordination et par coordination*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion (Thèse à la carte), 1998.

- PLOOG Katja, 2002, *Le français à Abidjan. Pour l'approche syntaxique du non-standard*, Paris, CNRS Éditions (Sciences du langage).
- PRIGNITZ Gisèle, 1996, *Aspects lexicaux, morpho-syntaxiques et stylistiques du français parlé au Burkina Faso (période 1980-1996)*, thèse de 3^e cycle, Université Paris 3.
- SANGARÉ Aby, 1984, *Dioula de Kong (Côte d'Ivoire) : phonologie, grammaire, lexique et textes*, thèse de 3^e cycle, Université Grenoble 3.
- SIMARD Yves, 1994, « Les français de Côte d'Ivoire », *Langue française* 104, *Le français en Afrique noire, faits d'appropriation*, p. 20-36.
- SONAIYA Remi, 2007, « Issues in French Applied Linguistics in West Africa », D. Ayoun éd., *French Applied Linguistics*, Philadelphie, John Benjamins Publishing (Language learning & language teaching 16).
- TURCOTTE Denis, 1981, *La politique linguistique en Afrique francophone, une étude comparative de la Côte d'Ivoire et de Madagascar*, Québec, Presses de l'université de Laval, CIRB.